

JEUDI 07 AOUT 2008

FOIRE DU TRONE.

Policier tué par un manège : le suspect sera jugé

Le 9 avril 2007, un policier de 31 ans, intervenu dans une rixe, était tué par un manège. Le principal suspect vient d'être renvoyé devant le tribunal.

Raphaël Domenach | 07.08.2008, 07h00

« ÇA ne ramènera pas Reynald mais c'est déjà un soulagement de savoir qu'il y aura un procès... » A l'image de Jean-Claude Delage, le secrétaire général du syndicat Alliance, les policiers parisiens se félicitent de la décision du juge d'instruction.

Le magistrat vient de renvoyer devant les tribunaux le principal suspect mis en cause dans la mort du gardien de la paix Reynald Caron, le 9 avril 2007, à la Foire du Trône (XIIe).

Il risque dix ans de prison

Cet adolescent, âgé de 15 ans à l'époque, comparaitra devant le tribunal pour enfants pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur personne dépositaire de l'autorité publique ». Il risque dix ans de prison. Trois de ses amis de la cité des Pyramides, à Evry (Essonne), passeront à la barre, eux, pour « violences volontaires en réunion n'ayant pas entraîné une ITT de plus de huit jours », à la suite d'une rixe avec des forains, à l'origine du drame.

Il était environ 21 heures ce soir-là lorsque la bagarre a démarré devant le manège Maximum. Alors que des jeunes tentent de resquiller, des forains s'interposent et une rixe éclate. Des policiers, dont Reynald Caron, interviennent. Le gardien de la paix de 31 ans est-il alors poussé par celui qui se fait appeler Escro, dans sa cité ? Ou trébuche-t-il ? Ce sera au tribunal d'en juger. Mais il sera percuté par le manège et tué sur le coup. Connu des services de police pour des affaires de vols et de violences, l'adolescent aurait été interpellé à quinze reprises en 2006. Ce jeune homme, en formation de pâtissier, était un membre de la bande des Dragons, qui semblait adepte du coup de poing. Il sera arrêté près de Blois, chez une tante.

En garde à vue, Escro avait avoué avoir poussé tout le monde autour de lui lors de la rixe, Reynald Caron y compris. Mais devant le juge d'instruction, il changera de version, réfutant avoir poussé le gardien de la paix. Ses avocats sont restés injoignables, hier, mais ils affirmaient lors de la mise en examen de leur client que « la thèse de l'accident » était « toujours défendable ».

La mort de Reynald Caron avait suscité une très forte émotion dans les rangs de la police. Un millier de policiers s'étaient réunis à la Nation le 20 avril 2007 la veille de l'élection présidentielle malgré l'interdiction de la préfecture de police...